

POLE COLLECTION – REGLEMENT

RASSEMBLEMENT MENSUEL D'AUTOMOBILES DE COLLECTION allée des 5 continents à
Vertou – parking DV

Les rendez-vous Pole Collection sont organisés par l'association Autos PassioNantes.

LIEU : parking allée des 5 continents devant le restaurant Happy Pole – à Vertou, lieu privé mis gracieusement à disposition par la société DV.

Périodicité : le 2^{ème} dimanche du mois (mars, avril, mai, juin, juillet, septembre, octobre, novembre)

Horaires : 10h > 13h

Sont invités tous les amateurs et passionnés d'automobiles de collection, anciennes, sportives, de prestige pour exposer de manière statique leur véhicule.

Critères d'admission :

Être adhérent

Se présenter avec une voiture de plus de 35 ans

Les automobiles plus récentes également invitées d'après la liste suivante :

- Alfa Romeo 4C et 8C, Audi R8, Aston Martin, Bentley, Ferrari, Jaguar (coupés et cabriolets), Lamborghini, Lotus, Maserati, PGO, Porsche (Coupés et Cabriolet), Rolls Royce, Hommel, TVR et toute autre automobile sur demande et à l'appréciation des organisateurs.

Les automobiles ne correspondant pas à ces critères de même que tous les 2 roues doivent se garer sur le parking visiteurs.

Sécurité :

la Société DV et l'association Autos PassioNantes sont dégagées de toute responsabilité pendant la durée de la mise à disposition des lieux qui débute le deuxième dimanche de chaque mois à 10h00 et se termine ce même jour à 13h00 et ainsi de suite chaque mois (suivant calendrier).

La société DV et l'association Autos PassioNantes sont dégagées de toute responsabilité en dehors des heures des RDV. Ce lieu est privé et ouvert au public. Tout dommage causé par

un exposant ou visiteur devra être pris en charge par l'assurance de la personne ou du propriétaire responsable du véhicule. Le lieu est régi par le code de la route et le code de l'environnement (interdiction de jeter des papiers, de nuire à la circulation.) La limitation de vitesse lors de l'installation ou le départ des véhicules de leur emplacement est de 15km/h maximum. Il est formellement interdit de faire vrombir les moteurs de manière intensive.

Il est formellement interdit d'effectuer des accélérations. Il est formellement interdit de pratiquer des « Burns ».

Toute réparation ou intervention mécanique est interdite sur le site.

Formalités administratives : En accédant au site des RDV POLE COLLECTION , les conducteurs s'engagent à être en règle et à posséder les documents de bord du véhicule (carte grise, assurance) ainsi qu'un permis de conduire valide pour le conducteur.

Il est interdit de pique-niquer ou d'installer une table pour manger, vendre des boissons ou nourriture, ainsi que tout objet sur le site.

Il est formellement interdit de consommer de l'alcool sur le lieu du rassemblement , en dehors de la brasserie

Formalités techniques : Les participants s'engagent à avoir un véhicule conforme au code de la route , un contrôle technique valide et un véhicule en bon état d'entretien et de présentation.

Les conducteurs devront présenter leur carte d'adhérent ou un QR code de demande d'adhésion pour pouvoir entrer avec leur véhicule sur le lieu de rassemblement.

Aucun droit d'entrée ne sera demandé pour accéder en simple visiteur .L'organisateur se réserve le droit de refuser un participant, sans avoir à se justifier.

Toute personne ne se conformant pas à ce règlement, ayant une attitude désobligeante ou dangereuse envers l'organisation , les autres participants , les populations locales, ou se comportant de manière incompatible avec l'esprit convivial du RDV, se verra exclue du site.

Communication sur le site du RDV : toute distribution de flyers, affiches, programmes, expositions, communication par tout moyen est soumise à autorisation de l'organisateur.

Assurance : L'organisateur a souscrit une police d'assurance «Multirisque association » auprès de SMACL (N° Sociétaire 286205/S), garantissant ces RDV POLE COLLECTION.

Acceptation : Les participants, par leur venue et entrée à chacun des « RDV POLE COLLECTION » acceptent sans condition le présent règlement et déclarent s'y conformer.